

**DEC142176DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Henri Valeins pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5536 intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5536, intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques, dont le directeur est Jean-Michel Franconi;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Henri Valeins, responsable Systèmes d'Information et Qualité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri Valeins, délégation est donnée à Mme Fabienne Lastère-Itçaina, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri Valeins et de Mme Fabienne Lastère-Itçaina, délégation est donnée à M. Sylvain Miraux, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> juin 2014

Le directeur d'unité  
Jean-Michel Franconi